PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'utilité publique et de l'environnement -

Suivi ICPE

Affaire suivie par Devran YERLIKAYA
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76. 53.86
Mél. : hurkan-devran.yerlikaya@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le 20 MARS 2023

REF : **0005802788**

– Levée de mise en demeure –

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 28 février 2023 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 7 juin 2022 pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de LUCY.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale

Béatrice STEPHAN

BRAY COMPOST SARL
2 rue de la Goulée
76270 - LUCY

bray.compost@orange.fr